



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 12/09/2018

Reçu en préfecture le 12/09/2018

Affiché le **12 SEP. 2018**

ID : 033-213301435-20180911-2018_39-BF

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 17
Contre : -
Abstentions : 1

Date Convocation : 04/09/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 11/09/2018

Délibération n° 2018 - 39
Mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le onze du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre septembre deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations(s) : Sylvie AMAN *procuration* Cyril CHERIGNY
Gilles THIBAUD *procuration* à Alain TABONE
Sandra BERTHOLON FOUGERE *procuration* à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT DM2 BUDGET PRINCIPAL
REVISION DE CREDITS**

Vu la délibération n°2018-38 autorisant le Maire à souscrire un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble par le biais du droit de préemption commercial,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Les crédits prévus à l'ouverture du budget primitif en section d'investissement font état d'une acquisition d'un immeuble situé Avenue de Paris par le biais du droit de préemption.

Afin de soulager les finances de la collectivité, le choix a été fait de souscrire un emprunt auprès d'un établissement pour étaler l'impact de cette achat immobilier et permettre la réalisation des autres projets.

Un prêt de 100 000€ sur 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente va être souscrit ce qui augmentera les recettes d'investissement de cette somme.

Afin de garder l'équilibre budgétaire entre les deux sections il est proposé au Conseil municipal de réaliser les révisions de crédits suivants au regard des différents projets de la collectivité :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
1641/ Emprunts en euros		100 000,00€
2132/ Immeuble de rapport	100 000,00€	
Total investissement	100 000,00€	100 000,00€

Monsieur le Maire entendu,
 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** la révision de crédits de la section d'investissement comme suivant dans le respect de l'équilibre du budget principal 2018 :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
1641/ Emprunts en euros		100 000,00€
2132/ Immeuble de rapport	100 000,00€	
Total investissement	100 000,00€	100 000,00€

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,

 Alain TABONE

